

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 18 novembre 2024, a adopté les règlements suivants :

- 24-039 Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique**
- 24-040 Règlement autorisant un emprunt de 93 568 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du domaine public et de réfection des infrastructures souterraines dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest**

La ministre des Affaires municipales a approuvé ces règlements le 7 janvier 2025. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville: montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 17 janvier 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat